Procedure file

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité	2018/2862(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur les Émirats arabes unis, et notamment la situation du défenseur des droits de l?homme Ahmed Mansoor Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Émirats arabes unis		

Acteurs principaux

Parlement européen	

Evénements clés

04/10/2018	Résultat du vote au parlement		
04/10/2018	Débat en plénière		
04/10/2018	Décision du Parlement	T8-0376/2018	Résumé
04/10/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2018/2862(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d?urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Proposition de résolution		B8-0456/2018	03/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0458/2018	03/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0459/2018	03/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0462/2018	03/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0467/2018	03/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0469/2018	03/10/2018	EP	

Proposition de résolution commune		RC-B8-0456/2018	03/10/2018		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0376/2018	04/10/2018	EP	Résumé

Résolution sur les Émirats arabes unis, et notamment la situation du défenseur des droits de l?homme Ahmed Mansoor

Le Parlement européen a adopté par 322 voix pour, 220 contre et 56 abstentions, une résolution sur les Émirats arabes unis, et notamment la situation du défenseur des droits de lhomme Ahmed Mansoor.

La résolution a été déposée par les groupes S&D, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Les députés ont invité les autorités à libérer immédiatement et sans condition M. Mansoor, un éminent militant des droits de lhomme et le lauréat 2015 du prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de lhomme qui a été arrêté par des agents de sécurité des Émirats arabes unis en mars 2017. Ils ont exprimé leur vive préoccupation face aux informations selon lesquelles Ahmed Mansoor a fait lobjet de formes de torture ou de mauvais traitements pendant sa détention et quil a été détenu en cellule disolement. Ils ont exigé la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers dopinion aux Émirats arabes unis ainsi que labandon des charges qui pèsent sur eux. Les autorités des Émirats arabes unis ont été invitées à veiller à ce que les détenus supposés avoir enfreint la loi fassent lobjet dune procédure régulière et bénéficient dun procès libre et équitable conformément aux normes internationales.

Les députés ont noté que les résidents des Émirats arabes unis qui sexpriment sur les questions des droits de lhomme étaient exposés à un risque sérieux de détention arbitraire, demprisonnement et de torture. Les attaques visant des membres de la société civile, comme les tentatives pour réduire au silence, emprisonner ou harceler des militants des droits de lhomme, des journalistes, des avocats et autres personnes, sont devenues de plus en plus fréquentes ces dernières années.

Le Parlement a exprimé sa préoccupation face à lutilisation de plus en plus répandue de certaines technologies de cybersurveillance à double usage à lencontre de militants et de journalistes et a demandé une interdiction à léchelle de lUnion de lexportation, de la vente, de la mise à jour et de lentretien de toute forme déquipement de sécurité aux Émirats arabes unis pouvant être ou étant utilisée à des fins de répression interne, y compris les technologies de surveillance de linternet. Il a également appelé à ladoption de mesures ciblées de lUnion liées aux violations graves des droits de lhomme.

La résolution a également invité les Émirats arabes unis à :

- réviser la loi fédérale sur la lutte contre la cybercriminalité afin de la rendre conforme aux normes internationales relatives au droit de tout individu de chercher, de recevoir et de répandre des informations, au droit daccès à linternet et au droit à la vie privée ;
- modifier la loi antiterroriste, la loi de 2012 contre la cybercriminalité et la loi fédérale nº 2/2008, qui sont régulièrement utilisées pour engager des poursuites contre des défenseurs des droits de lhomme.

En dernier lieu, le Parlement a invité lUnion européenne et ses États membres à adopter une position publique ferme à légard de cette violation flagrante des droits de lhomme, notamment en exigeant la libération de M. Mansoor dans tous leurs contacts avec les autorités des Émirats arabes unis. Le Service européen pour laction extérieure a été invité à faire rapport au Parlement européen sur les actions entreprises à ce jour par la délégation de lUnion européenne pour soutenir M. Mansoor.